

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES SOURCES
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SAINT-CAMILLE**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal, tenue le **18^e** jour du mois de **juillet** de l'an **2022**, à **19 h**, au Centre Le Camillois, à laquelle sont présents :

Présences : M. Philippe Pagé, maire
M. Pierre Bellerose, conseiller
M. Enzo Marceau, conseiller
M. Adrien Beaudoin, conseiller

Absences : Mme Christiane Bonneau, conseillère
M. Joël Nadeau, conseiller
Mme Martine Lanctôt, conseillère

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Philippe Pagé, maire, constate le quorum à 19 h 00 et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. Mme Julie Vaillancourt, directrice générale et greffière-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

2022-07-129

1.1 Adoption de l'ordre du jour

***Il est proposé Enzo Marceau
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le point 6.2 soit retiré de l'ordre du jour.

QUE l'ordre du jour soit adopté en laissant le point « Varia » ouvert.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1. Adoption de l'ordre du jour
- 1.2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2022

2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

- 3.1. Adoption des comptes à payer – Juin 2022
- 3.2. Journal de facturation – Juin 2022
- 3.3. Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription
- 3.4. Audit d'infrastructure informatique
- 3.5. Place aux jeunes des Sources – Demande de contribution financière 2022-2023
- 3.6. Motions de félicitations à tous les récipiendaires de méritas à l'École secondaire l'Escale
- 3.7. Motion de félicitations à la Distillerie Birster pour leurs prix au Global gin Masters de Londres

4. LÉGISLATION

- 4.1. Avis de motion et dépôt du premier projet du Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)
- 4.2. Assemblée publique de consultation pour le projet de Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6. **TRANSPORT ET VOIRIE**
 - 6.1. Autorisation de paiement des travaux de rechargement 2022
 - ~~6.2. Demande de marquage au sol au MTQ~~
7. **HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET**
8. **AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT**
 - 8.1. Liste des permis émis du mois de juin 2022
 - 8.2. Demande de dérogation mineure 2022-03 pour le lot 6 078 1426, situé au 136, rue Miquelon
 - 8.3. Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment complémentaire sur le lot 60 78 946, situé au 88, chemin Pinard
 - 8.4. Entente de location d'un espace de terrain à Xplornet – Autorisation de signature
 - 8.5. Embauches au poste de l'entretien des terrains municipaux
9. **LOISIRS ET CULTURE**
 - 9.1. Travaux de maçonnerie au Centre Le Camillois
 - 9.2. Table des aînés des Sources calendrier 2023 – Demande d'appui financier
 - 9.3. Subvention annuelle – Destination Saint-Camille
10. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS**
11. **CORRESPONDANCE**
 - 11.1. Copie de la correspondance
12. **VARIA**
13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE

2022-07-130

1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2022

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris individuellement connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2022 et qu'ils renoncent à la lecture du procès-verbal;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Pierre Bellerose
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juin 2022 soit adopté tel que déposé par la directrice générale et greffière-trésorière.

ADOPTÉE

2 PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

3 ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

2022-07-131

3.1 Adoption des comptes à payer – Juin 2022

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la secrétaire-trésorière adjointe soit et est autorisée à payer les comptes saisis du 28 mai au 13 juillet 2022 au montant de trois cent quatre mille vingt-six dollars et quarante-sept cents (304 026,47 \$).

ADOPTÉE

3.2 Journal de facturation – Juin 2022

Les membres du conseil prennent connaissance du journal de facturation du mois de juin 2022.

2022-07-132

3.3 Congrès de la Fédération québécoise des municipalités – Inscription

CONSIDÉRANT QUE le congrès de la Fédération québécoise des municipalités se tiendra du 22 au 24 septembre 2022;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès est offert aux élus.es municipaux;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs formations sont offertes pour les élus.es lors de ce congrès;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil autorise l'inscription de Mme Christiane Bonneau et Mme Martine Lanctôt au congrès de la Fédération québécoise des municipalités qui se déroulera du 22 au 24 septembre 2022, à Montréal.

QUE la direction générale soit autorisée à procéder à l'inscription des deux élues.

QUE les frais de déplacement, d'hébergement et de repas soient remboursés sous la présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉE

2022-07-133

3.4 Audit d'infrastructure informatique

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil municipal souhaitent faire un audit de ses infrastructures informatiques;

CONSIDÉRANT QUE cet audit donnera un portrait de la sécurité informatique de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une subvention de la MRC à la suite de la pandémie de la COVID-19 afin d'avoir un parc informatique sécuritaire et des équipements informatiques adéquats pour permettre le télétravail;

CONSIDÉRANT QUE des offres de services ont été demandées à plusieurs entreprises;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil accepte l'offre de service de l'Équipe Microfix pour faire un audit des infrastructures informatiques de la Municipalité au coût de deux mille cinq cent soixante dollars (2 560 \$), taxes en sus.

QUE la direction générale soit autorisée à signer l'offre de service de l'Équipe Microfix et de coordonner le tout avec l'entreprise.

QUE les frais reliés à cet audit soient pris dans la subvention reçue de la MRC pour les équipements informatiques.

ADOPTÉE

2022-07-134

3.5 Place aux jeunes des Sources – Demande de contribution financière 2022-2023

CONSIDÉRANT la demande de partenariat reçue de Place aux jeunes des Sources au montant de cinq cents dollars (500 \$) pour l'année 2022 – 2023;

CONSIDÉRANT QUE Place aux jeunes des Sources est un programme d'activités d'attraction, d'accueil et de rétention visant les jeunes professionnels de 18 – 35 ans désirant s'établir sur le territoire de la MRC des Sources;

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et unanimement résolu par les conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille contribue au programme de Place aux jeunes des Sources de l'année 2022 – 2023 pour un montant de cinq cents dollars (500 \$).

ADOPTÉE

2022-07-135

3.6 Motions de félicitations à tous les récipiendaires de méritas de l'École secondaire l'Escale

CONSIDÉRANT QUE l'École secondaire l'Escale de Val-des-Sources tient un gala méritas afin de souligner les efforts et la persévérance de nos élèves;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil souhaitent transmettre leurs félicitations aux récipiendaires résidants de la Municipalité du canton de Saint-Camille par voie de résolution;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil félicite M. Léonard Aubert pour son méritas en anglais.

QUE le conseil félicite Mme Magalie Bellerose pour ses méritas en concentration cinéma, en histoire, en géographie, en éthique et culture religieuse, en français et en mathématique.

QUE le conseil félicite M. Émile Fontaine pour ses méritas en éducation physique et santé, en concentration santé globale et en géographie.

QUE le conseil félicite Mme Coralie Charland pour ses mérites en arts plastiques, en concentration arts plastiques et récipiendaire du prix spécial arts et culture.

QUE le conseil félicite M. Alexis Charland pour son mérites en anglais.

QUE le conseil félicite M. Éloane Fontaine pour ses mérites en éducation physique et à la santé ainsi qu'en concentration cinéma.

QUE le conseil félicite M. Laurie-Anne Guimond pour son mérites en art dramatique.

QUE le conseil félicite M. Tomeï Lauzière pour son mérites en anglais.

QUE le conseil félicite et remercie M. Guillaume Picard pour son implication dans le comité du bal des finissants.

QUE la direction générale transmette une copie de cette résolution à chacun des récipiendaires.

ADOPTÉE

2022-07-136

3.7 Motion de félicitations à la Distillerie Birster pour leurs prix au Global gin Masters de Londres

CONSIDÉRANT QUE la Distillerie Birster de Val-des-Sources a participé au concours international Global gin Masters de Londres pour leur gin bio;

CONSIDÉRANT QUE la Distillerie Birster a remporté un doublé en or pour son gin bio Birster dans les catégories Organic et London Dry;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite transmettre leurs félicitations à la Distillerie Birster ainsi que leur fierté qu'un citoyen de Saint-Camille soit un des propriétaires de cette entreprise;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil félicite la Distillerie Birster pour ses deux prix d'or dans les catégories Organic et London Dry au Global gin Masters de Londres pour leur gin bio Birster.

QUE la direction générale transmette une copie de cette résolution à l'entreprise Distillerie Birster.

ADOPTÉE

4 LÉGISLATION

2022-07-137

4.1 Avis de motion et dépôt du premier projet de Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a le pouvoir, en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1) à son article 145.36, d'adopter,

un règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions des articles 146 à 148 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1) la Municipalité est dotée d'un comité consultatif d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal, dans une optique de préservation et de développement des activités économiques sur le territoire, juge approprié de maintenir certains bâtiments abritant des usages dérogatoires et qui sont souvent, par leurs localisations, leurs caractéristiques particulières, difficiles à transformer pour abriter de nouveaux usages conformes aux règlements;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal tiendra une consultation publique le 8 août prochain, au Centre Le Camillois, à 19 h, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QU'un avis de motion soit donné par le conseiller **Pierre Bellerose** qu'à une séance subséquente le Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification et d'occupation d'un immeuble soit adopté.

QUE conformément à l'article 445 du *Code municipal*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose ledit règlement.

QUE le projet de règlement soit disponible pour consultation au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité.

ADOPTÉE

2022-07-138

4.2 Assemblée publique de consultation pour le projet de Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI)

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion et le dépôt du projet de Règlement 2022-08 concernant les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) ont été faits précédemment;

CONSIDÉRANT QU'en vertu des dispositions des articles 125 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (R.L.R.Q., c. A-19.1), le Conseil municipal doit tenir une assemblée publique de consultation, au cours de laquelle le projet de règlement sera présenté et discuté avec la population;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'assemblée publique de consultation soit le lundi 8 août 2022, à 19 h, au Centre Le Camillois.

ADOPTÉE

5 SÉCURITÉ PUBLIQUE – AUCUN SUJET

6 TRANSPORT ET VOIRIE

2022-07-139

6.1 Autorisation de paiement des travaux de rechargement 2022

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille a procédé à un appel d'offres public pour l'octroi de travaux d'achat de matériaux granulaires et de travaux de rechargement sur certains chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les contrats ont été donnés et exécutés pour les chemins Pinard, Durand et le rang 9 et 10 Nord;

CONSIDÉRANT QUE ces travaux sont prévus dans la planification de la TECQ 2019-2023;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la directrice générale soit autorisée à payer les travaux de rechargement pour ces trois chemins municipaux à l'entreprise Transport Excavation Michel Couture et fils inc.

QUE le montant des travaux soit de cinquante-deux mille sept cent un dollars et cinquante-trois cents (52 701,53 \$) pour le rang 9 et 10, de quarante-sept mille soixante-cinq dollars et quatre-vingt-dix-sept cents (47 065,97 \$) pour le chemin Durand et de quarante et un mille neuf cent trente dollars et quatre-vingt-dix-huit cents (41 930,98 \$) pour le chemin Pinard.

QUE la directrice générale certifie avoir les crédits disponibles pour acquitter ces factures.

ADOPTÉE

6.2 Demande de marquage au sol MTQ

Ce point est retiré de l'ordre du jour de la séance.

7 HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT – AUCUN SUJET

8 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

8.1 Dépôt de la liste des permis émis du mois de juin 2022

La directrice générale et greffière-trésorière dépose aux membres du conseil la liste des permis émis du mois de juin 2022.

2022-07-140

8.2 Demande de dérogation mineure 2022-03 pour le lot 6 078 126, situé au 136, rue Miquelon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu quatre (4) demandes de dérogations mineures pour le lot 6 078 126, situé au 136, rue Miquelon et que le comité consultatif d'urbanisme s'est rencontré à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre (4) dérogations mineures sont demandées par la notaire de Cultur'Innov comme condition d'achat du terrain et des bâtiments au Groupe du Coin;

CONSIDÉRANT QUE la première dérogation mineure porte sur le bâtiment principal qui se trouve à 5,5 mètres de la limite latérale nord-est du lot alors que le règlement de zonage #2002-04 demande un minimum de 6,0 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la seconde dérogation mineure porte sur la superficie du terrain qui est de 2 618,90 mètres carrés alors que le règlement de lotissement #2002-05 demande un minimum de 3 000 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la troisième dérogation mineure porte sur la largeur du terrain qui est de 47,66 mètres alors que le règlement de lotissement #2002-05 demande un minimum de 50 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la quatrième dérogation mineure porte sur la profondeur du terrain qui est de 54,14 mètres alors que le règlement de lotissement #2002-05 demande un minimum de 60 mètres;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver les quatre (4) demandes de dérogations mineures;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal approuve ces quatre (4) dérogations mineures.

ADOPTÉE

2022-07-141

8.3 Demande de PIIA pour la construction d'un bâtiment complémentaire sur le lot 6 078 946, situé au 88, chemin Pinard

CONSIDÉRANT QU'une demande de permis, datée du 25 mai 2022, pour la construction d'une remise sur le lot 6 078 946, situé au 88, chemin Pinard, a été soumise au service d'urbanisme de la Municipalité du canton de Saint-Camille;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au règlement sur les permis et certificats numéro 2002-08;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est assujettie au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment proposé respecte l'esprit et les critères du PIIA;

CONSIDÉRANT QUE la demande de construction est en tout point conforme à la réglementation municipale en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'approuver la demande de permis de construction;

PAR CONSÉQUENT,

***Il est proposé par Pierre Bellerose
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil autorise l'inspecteur en bâtiment et environnement à délivrer cette demande de permis assujettie au PIIA.

ADOPTÉE

2022-07-142

8.4 Entente de location d'un espace de terrain à Xplornet – Autorisation de signature

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité est propriétaire d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 6 078 263, situé au 179, rue Miquelon;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande d'Xplornet pour louer un espace de trois (3) mètres carrés dudit immeuble aux fins d'installation, d'occupation, d'exploitation et d'entretien d'équipements de communications;

CONSIDÉRANT QU'il est opportun qu'un bail de location soit signé entre les deux parties;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance du bail de location entre la Municipalité et Xplornet;

***Il est proposé par Adrien Beaudoin
Appuyé par Enzo Marceau
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE le conseil accepte de louer un espace de trois (3) mètres carrés situé sur le lot 6 078 263, situé au 179, rue Miquelon.

QUE le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Julie Vaillancourt, et le maire, M. Philippe Pagé à signer le bail de location.

ADOPTÉE

2022-07-143

8.5 Embauches au poste de l'entretien des terrains municipaux

CONSIDÉRANT QUE la personne embauchée pour l'entretien des terrains municipaux a mis fin à son emploi;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a fait des démarches pour remplacer la personne qui occupait ce poste;

CONSIDÉRANT QUE ce poste comprend la tonte de gazon et une assistance à l'inspecteur des travaux publics dans divers petits travaux estivaux;

***Il est proposé par Enzo Marceau
Adopté par Adrien Beaudoin
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents***

QUE la Municipalité embauche M. Benjamin Giguère pour la tonte des gazons.

QUE la Municipalité embauche M. François Quirion pour assister l'inspecteur des travaux publics dans les différents travaux estivaux.

ADOPTÉE

9 LOISIRS ET CULTURE

2022-07-144

9.1 Travaux de maçonnerie au Centre Le Camillois

CONSIDÉRANT QUE des travaux de maçonnerie doivent être exécutés sur le Centre Le Camillois;

CONSIDÉRANT QUE la direction générale a demandé des prix à différentes entreprises;

Il est proposé par Adrien Beaudoin

Adopté par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise la direction générale a donné le contrat à l'entreprise Desrosiers maçonnerie au coût approximatif de treize mille cinq cent treize dollars et quarante-huit cents (13 513,48 \$), taxes en sus.

Que cette dépense soit prise dans le Programme d'aide pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

ADOPTÉE

2022-07-145

9.2 Table des aînés des Sources calendrier 2023 – Demande d'appui financier

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille est une Municipalité amie des aînés (MADA);

Il est proposé par Pierre Bellerose

Appuyé par Enzo Marceau

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille participe à cette édition du calendrier 2023 du répertoire des activités et services offerts aux personnes aînées de la MRC des Sources pour un montant de cent quarante dollars (140 \$).

ADOPTÉE

2022-07-146

9.3 Subvention annuelle – Destination Saint-Camille

CONSIDÉRANT QUE Destination Saint-Camille est un partenaire important de la Municipalité, notamment dans la gestion du Centre Le Camillois et dans l'accompagnement pour la programmation des loisirs sur le territoire;

Il est proposé par Enzo Marceau

Appuyé par Adrien Beaudoin

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Municipalité du canton de Saint-Camille verse une subvention de huit mille dollars (8 000 \$) à Destination Saint-Camille, dont deux mille dollars (2 000 \$) de cette subvention soit pour l'accompagnement de la programmation des loisirs sur le territoire et l'accessibilité aux locaux.

ADOPTÉE

10 DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DES CITOYENS

Aucun citoyen présent.

11 CORRESPONDANCE

11.1 Copie de la correspondance

La direction générale remet une copie de la correspondance aux élus.es.

12 VARIA

12.1 STC des Sources

Le conseiller M. Pierre Bellerose mentionne aux membres du conseil que la STC des Sources aura une ressource additionnelle pour appuyer et aider l'administration en place.

2022-07-147

13 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Pierre Bellerose

Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la présente séance soit levée à 19 h 25.

ADOPTÉE

Philippe Pagé
Maire

Julie Vaillancourt
Directrice générale et greffière-
trésorière

Je, Philippe Pagé, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Philippe Pagé
Maire